

ADDITIF AU LIVRET D'ARBITRAGE ET DE COMPETITION

- Page 59 :

↳ Au chapitre **SURCLASSEMENT**

Après :

« Le surclassement de 2 compétiteurs Juniors est autorisé dans la catégorie Seniors. »

Il convient de rajouter :

« **Le surclassement d'un compétiteur minime est autorisé dans la catégorie Cadet-Junior.** »

↳ Au chapitre **MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

Il convient de remplacer :

« S'agissant de la catégorie des Seniors, dans les finales et pour les troisièmes places, les deux équipes finalistes exécutent d'abord le Kata qu'elles ont choisi. Elles présentent ensuite l'application en BUNKAI. La durée maximum du bunkai est de cinq minutes. »

Par :

« **Dans les 2 catégories des Seniors et des Cadets-Juniors, dans les finales et pour les troisièmes places, les deux équipes finalistes exécutent d'abord le Kata qu'elles ont choisi. Elles présentent ensuite l'application en BUNKAI. La durée maximum du bunkai est de cinq minutes.** »

- Page 113 :

↳ **ARTICLE 9 – PENALITES**

Dans l'explication du HANSAKU, *il convient de remplacer la phrase :*

« Dans le cas des compétitions par équipes, le compétiteur blessé est déclaré vainqueur sur le score de 8 points à 0. »

Par :

« **Dans le cas des compétitions par équipes, le compétiteur blessé est déclaré vainqueur. Le score acquis au tableau de marques est conservé pour chacun des 2 combattants, vainqueur et vaincu.** »

- Avertissement :

Le sommaire en page 6 annonce l'OPEN INTER-REGIONS ENFANTS – KATAS, en page 70. La mise en page à l'édition l'a finalement fait disparaître, et remplacé par la coupe de ligue enfants – katas. Le règlement de l'Open est identique au règlement de la coupe de la ligue enfants, mais l'Open ne qualifie pas de compétiteurs pour la coupe de France.